Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 41/2008

OBJET :	Soutien à la Table commune de la Colombie-Britannique
PROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, mandataire, Première Nation de Shxw'ow'hamel, C.-B.
COPROPOSEUR(E):	Stewart Phillip, Chef, bande indienne de Penticton, C.-B.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. Depuis 15 ans, environ 140 Premières Nations en Colombie-Britannique négocient des traités avec le Canada et la Colombie-Britannique dans le cadre du processus de la BC Treaty Commission (BCTC) (Commission sur les traités de la Colombie-Britannique);

B. Afin de permettre aux Premières Nations d'obtenir les services techniques et juridiques nécessaires pour négocier avec la Couronne sur « un même niveau », de nombreuses Premières Nations ont dû couvrir jusqu'à 80 % de leurs frais annuels en concluant des accords de prêt avec le Canada, qui contiennent des clauses d'« indemnité » assorties de dispositions portant sur des limitations de temps;

C. La Couronne n'a pas négocié de bonne foi en arrêtant des conditions préalables dans la conclusion de traités individuels, notamment en imposant les exigences suivantes aux Premières Nations :
   - renoncer aux droits ancestraux et au titre autochtone des Premières Nations qui sont protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*;
   - renoncer à l'exonération fiscale prévue à l'article 87 de la *Loi sur les indiens*;
   - accepter que les terres des Premières Nations ne soient plus protégées par l'article 91(24) de la Constitution et qu'elles deviennent de simples terres relevant de la compétence provinciale.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national

D. Le gouvernement fédéral n'a pas tenu sa promesse d'examiner ses politiques fédérales sur les revendications territoriales globales et le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale en vue de mettre en œuvre des changements qui rendraient ces politiques entièrement conformes à la jurisprudence actuelle, conformément à la résolution nº 45/2004 qui a été adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN qui s'est tenue à Charlottetown, sur l'Île-du-Prince-Édouard, en juillet 2004;

E. Le Canada et la Colombie-Britannique ont marginalisé un grand nombre des Premières Nations qui ont refusé de participer au processus de la BCTC en se fondant sur ces facteurs et d'autres;

F. La dette cumulée des Premières Nations participantes dépasse maintenant les 400 millions de dollars et constitue un fardeau pour les Premières Nations qui ne sont pas satisfaites de l'orientation prise par le processus de la BCTC;

G. Soixante-quatre Premières Nations engagées dans le processus actuel du BCTC se sont regroupées, avec l'appui de l'Union of BC Indian Chiefs qui ne participe pas au processus, dans le but de réunir le Canada et la Colombie-Britannique autour d'une table commune coordonnée par le BCTC pour discuter des sujets suivants :
   - certitude/reconnaissance
   - statut des terres
   - processus décisionnel partagé
   - poisson
   - relations financières,
   - gouvernance;

H. Les Premières Nations membres de la Table commune ont demandé que des solutions soient proposées au Cabinet afin d'aborder les incohérences persistantes qui existent entre la jurisprudence actuelle et la politique gouvernementale.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée soutiennent les Premières Nations de la Colombie-Britannique dans leurs efforts visant à inciter le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique à poursuivre la négociation en toute bonne foi de traités modernes viables, durables, et honorables et/ou d'ententes sur les droits fonciers fondés sur la reconnaissance, qui prennent en compte les droits et titre des Premières Nations qui sont protégés par la Constitution.

2. Les Chefs en assemblée demandent aux gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique d'effacer toutes les dettes actuelles découlant des prêts consentis dans le cadre du processus du

BCTC en raison des obstacles qui continuent d'embarrasser les Premières Nations qui se sont engagées dans ce processus en toute bonne foi.

3. Les Chefs en assemblée demandent la tenue d'une réunion entre les représentants de toutes les Premières Nations de la Colombie-Britannique, le premier ministre du Canada et le premier ministre de la Colombie-Britannique afin d'afficher l'unité des Premières Nations de l'ensemble du Canada et de discuter de questions liées à la négociation du titre autochtone et des droits ancestraux en toute bonne foi, ainsi que des autres sujets qui ont conduit au processus de la Table commune.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national